

COMMUNIQUÉ DE PRESSE



www.deux-sevres.fr

VENDREDI 15 NOVEMBRE 2019

Le Département des Deux-Sèvres candidat à l'expérimentation du Service public de l'insertion

" L'expérience du Conseil départemental, la réussite connue et reconnue de son action en faveur de l'insertion et une volonté politique affirmée motivent notre candidature à la mise en place d'un service public d'insertion sur le territoire des Deux-Sèvres ", a écrit Gilbert Favreau en réponse à Muriel Pénicaud, ministre du Travail

Dans un courrier envoyé mercredi 13 novembre 2019, le président du Conseil départemental engage le Département à faire partie des territoires qui expérimenteront le Service public de l'insertion sur la période 2019-2021. Mesure phare de la stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté présentée en septembre 2018 par Emmanuel Macron, ce service public de l'insertion doit permettre de remettre sur le chemin de l'emploi des bénéficiaires des minima sociaux grâce à un travail commun de tous les acteurs de l'insertion (collectivités locales, associations, partenaires sociaux, Pôle emploi...)

Une organisation qui a déjà cours dans le département des Deux-Sèvres mais, écrit Gilbert Favreau, " qui montre certaines limites de différentes natures : citons notamment les liens avec les entreprises qui doivent être renforcés de manière coordonnée ou encore un accès insuffisant aux soins pour les bénéficiaires du RSA. Pour les dépasser, ce nouveau service public devra s'entendre comme un guichet unique et simple afin d'améliorer l'insertion sociale et professionnelle des publics éloignés de l'emploi. Un travail efficace nécessite d'être au plus près des allocataires et des entreprises pour faciliter le retour à l'emploi".

En Deux-Sèvres, " ces publics éloignés de l'emploi " représentaient 6150 personnes en octobre 2019 contre 6 200 en 2018. Une baisse qui s'explique en partie par une politique d'insertion tournée vers la reprise d'une activité et une organisation territoriale de proximité.

Le Plan départemental d'insertion (PDI) , construit en lien fort avec les services de l'Etat et les différents acteurs de proximité, s'articule autour de quatre priorités :

- l'accompagnement des allocataires ;
- les actions d'insertion professionnelle ;
- les actions facilitant le retour à l'emploi ;
- les actions d'insertion sociale.

Au titre de ce PDI, des actions innovantes sont portées par le Département des Deux-Sèvres qui consacre en 2019 45 millions d'euros à l'insertion :

- 130 Contrats départementaux d'insertion en entreprise (CDIE), contrats aidés avec une prise en charge de 47 % du Smic brut sur 6 mois par le Département, ont été signés lors des dix-huit derniers mois. En 2018, 70 % de ces contrats ont été prolongés ou transformés en CDI ;
- en 2018, plus de 200 allocataires du RSA ont bénéficié d'une action de mobilité (location de véhicules, conseils, covoiturage, bourses au permis) pour une reprise d'emploi réelle ;
- en 2018, près de 200 travailleurs indépendants ont été accompagnés par les chambres consulaires missionnées par le Département pour leur développement ou lors de phases délicates.

" Cette dynamique nous encourage à accentuer nos efforts par une réponse positive à cet appel à projets pour l'expérimentation territoriale d'un service public de l'insertion 2019-2021. En effet, je reste convaincu de la nécessité de renforcer non seulement la gouvernance territoriale actuelle mais aussi les actions menées. Une politique d'insertion ambitieuse et efficace comme celle qui existe dans notre département des Deux-Sèvres doit permettre à toute personne de trouver sa place dans la société et de prétendre à une activité ", conclut Gilbert Favreau.

CONTACT PRESSE

Delphine PERONNET

Direction du Cabinet et de la Communication

Tél : 05 49 06 63 48 / Port : 06 63 21 57 51



www.deux-sevres.fr